



Projet de Rapport du Parlement sur l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture,
Commission de l'agriculture et du développement rural, Rapporteur: Herbert Dorfmann

Les 13 avril 2018, Michel Dantin a invité Herbert Dorfmann, député européen du Tyrol, à venir présenter le rapport parlementaire sur la PAC 2020 aux professionnels agricoles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce rapport rassemble des propositions politiques, qui ne rentrent pas dans les mécanismes techniques, et qui font consensus au Parlement.

Le point le plus important aujourd'hui porte sur la nécessité de maintenir le budget européen alloué à la Politique Agricole Commune ainsi qu'à la politique de cohésion territoriale. Si d'autres problématiques peuvent également nécessiter une politique européenne, le Parlement estime que ce n'est pas aux agriculteurs d'en supporter le coût.

Le rapport présente trois propositions législatives, en réponse à la proposition de la commission européenne :

1. Un Nouveau rapport entre l'Europe et les Régions (New Delivery Model)
2. Un maintien des deux piliers de la PAC P1 et P2
3. L'organisation des marchés agricoles

1. Un Nouveau rapport entre l'Europe et les Régions : ***De nouvelles relations entre l'Union européenne, les États membres, les régions et les agriculteurs***

La commission propose davantage de subsidiarité, dans un objectif de réduire la « bureaucratie », avec un suivi plus simple de la mise en œuvre de la PAC dans les Etats membres par des indicateurs.

Le rapport identifie un risque de perte de contrôle sur la mise en œuvre de la PAC, un risque de complexification engendré par la subsidiarité, ainsi qu'un manque de moyen des régions pour conduire la mise en œuvre. De plus, le Parlement est attaché à ce que la PAC reste une politique européenne, qui ne crée pas de distorsion de marché entre les Etats Membres.

Le Parlement souhaite que les Régions restent autorité de gestion sur le 2nd pilier de la PAC, et ne souhaite pas de renationalisation sur ce point, afin de prendre en compte les spécificités territoriales.

2. Un maintien des deux piliers de la PAC : ***Un secteur intelligent et efficace, profitant aux citoyens, aux zones rurales et à l'environnement***

Le Parlement juge nécessaire de maintenir l'architecture actuelle fondée sur deux piliers.

Le 1^{er} Pilier constitue un socle d'aide au revenu.

Un premier sujet concerne la distorsion de convergence des DPB entre Etats Membres en défaveur des pays de l'Est. Herbert Dorfmann se positionne pour une équité de traitement, intégrant les différences de coûts de production et intégrant l'ensemble des soutiens de la PAC (y compris le 2nd Pilier). Cette position n'est pas partagée par les Ministres Italiens et Français qui s'opposent à cette convergence « externe ».

Le second point concerne la convergence « interne », mise en œuvre par les Etats Membres. Les modalités de calcul des aides découplées sont basées sur des années de références qui datent d'une dizaine d'années et qui ne reflètent plus la réalité actuelle. Le parlement propose par conséquent de repenser le calcul de ces aides. Par ailleurs, le sujet des bénéficiaires des aides est posé, certains bénéficiaires ne sont pas agriculteurs, il convient par conséquent de supprimer les rentes injustifiées. Pour autant, il reste très difficile de déterminer un critère cohérent, intégrant la diversité de l'agriculture européenne, avec des zones méditerranéennes sèches imposant des systèmes agricoles très extensifs, une agriculture reposant sur des systèmes en double-activité en haute montagne...

Concernant les primes couplées, elles peuvent être affectées à hauteur de 15% du 1^{er} Pilier. Le Parlement ne souhaite pas les attribuer à des productions dont les marchés ne sont structurellement pas compétitifs, ce qui risquerait de tirer vers les marchés vers le bas.

En revanche, ces aides couplées doivent être maintenues, notamment pour compenser certaines difficultés spécifiques ou désavantages concurrentiels structurels, par exemple pour la production laitière en zone de montagne.

Le Parlement propose de rendre la dégressivité obligatoire pour tous les Etats Membres, dans la mesure où les plus grosses exploitations réalisent des économies d'échelles permettant de réduire le coût de production. En revanche, le plafonnement serait laissé au libre choix des Etats.

Le second Pilier soutient des pratiques environnementales. Personne n'a été satisfait par la présente programmation sur ce point, il faut par conséquent revoir les modalités. En revanche, d'après la consultation publique de la commission sur la PAC, 85% des citoyens attendent une certaine durabilité en contrepartie des aides, les agriculteurs eux-mêmes intègrent cet enjeu pour 60% d'entre eux.

Mais il faut proposer des mesures claires et accessibles à tous, par exemple une conditionnalité à 100% sur les enjeux tels que le climat, l'eau, la terre, et décliner des mesures adaptées aux spécificités locales via le 2nd pilier. Une marche supplémentaire reste à franchir pour soutenir les mesures agro-environnementales. Herbert Dorfmann propose de favoriser les aides du 2nd pilier pour soutenir les services environnementaux rendus, davantage que pour compenser des surcoûts.

Globalement, ce second pilier fonctionne bien, et il faut conserver les mesures de soutien aux jeunes agriculteurs, ou encore en faveur des investissements. Les difficultés rencontrées relèvent davantage de la mise en œuvre et notamment de la mise en paiement (10% des montants payés environ en Europe)

3. L'organisation des marchés agricoles : ***Une position forte pour les agriculteurs dans le système alimentaire mondial***

Avec Michel Dantin, ils partagent la volonté de mieux tirer parti de la valeur ajoutée des produits agricoles au profit des agriculteurs, afin de leur permettre de moins dépendre des fonds publics et de vivre directement de leur acte de production.

Le rapport de force entre la distribution et les producteurs reste déséquilibré. Il faut prévoir des règles de régulation pour rendre ce rapport plus équitable.

Concernant le commerce international, il faut tirer avantage du libre-échange pour les agriculteurs, ce qui a fonctionné concernant les accords avec la Corée du Sud et pourrait fonctionner avec le Japon. Ce

sera moins évident avec le Mercosur car ces pays d'Amérique du sud exportent déjà plusieurs centaines de milliers de tonnes de viande de bœuf en Europe.

Sur la gestion des risques, le règlement Omnibus permet aux Etats Membres de mettre en œuvre une palette d'outils suffisants. Il reste à les mettre en œuvre. Ces outils ont été mis en place dans la province autonome du Tyrol, une délégation du Suaci est d'ailleurs venue en tirer les enseignements. En Italie, 1.6 Milliards du 1er pilier ont été transféré vers le 2nd pilier pour répondre aux besoins de la gestion des risques, et cela fonctionne bien.

Les délais impartis aujourd'hui : ce rapport sera voté le 17 Mai et la commission fera une nouvelle proposition début Juin.

Ensuite, plusieurs alternatives restent envisageables :

- soit un accord est finalisé au Parlement avant les élections de 2019
- soit le Parlement s'accorde sur une proposition en séance plénière, ce qui permettrait au prochain Parlement de poursuivre sur la base du vote
- soit le débat au Parlement ne permet pas de consensus et de vote, ce qui implique de recommencer le travail, peut-être même sur la base d'une nouvelle proposition réalisée par un nouveau commissaire.

Des échanges ont eu lieu avec Herbert Dorfmann sur l'importance de l'Ichn, des aides aux investissements matériels pour moderniser les exploitations mais également pour structurer les filières et aux investissements immatériels souvent sous-estimés pour accompagner les projets de différenciation et de valorisation des produits. Herbert Dorfmann renvoie le sujet de l'Ichn aux démarches en cours des Etats pour redéfinir leurs zonages, il partage l'intérêt des aides aux investissements, et leur effet positif pour les coopératives laitières de montagne par exemple, mais estime que le 2nd pilier y répond de façon satisfaisante.

Un débat plus approfondi a porté sur la nécessité de cibler les aides vers les agriculteurs actifs, et d'exclure les propriétaires non exploitants, avec les difficultés évoquées de tenir compte des pluriactifs et de la diversité des formes d'agriculture.

Michel Dantin conclut en félicitant la proposition du Commissaire Hogan en date du 12 avril, qui restera pour lui un jour important pour les marchés agricoles, avec un texte courageux pour limiter les pratiques commerciales déloyales, texte qui rencontre à ce jour une forte opposition de la DG Concurrence et de la DG Grow.

Enfin, les députés européens s'accordent sur la position insuffisamment claire de la France à l'égard du maintien du budget de la PAC et appellent de leurs vœux une clarification rapide pour ce maintien sans équivoque.

